

Mairie de Saint Germain de Fresney – Conseil Municipal – du 23 Juin 2020

Ordre du jour :

- Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal.
- Préparation et vote du budget, vote des subventions et vote des taux d'imposition 2020.
- Mise à disposition de l'Agent d'Entretien.
- Travaux de la Voirie.
- Columbarium.
- Terrain de loisirs, choix de l'aménagement.
- Questions diverses.

Compte-Rendu de la séance du Conseil du 23 Juin 2020 :

Sont présents : CONFAIS Max – GLORENNEC Hervé – Amélie LEJEUNE – Flore GUILLE – Sébastien COUVREUX – Christophe VINCENT – CONFAIS Thomas – François GONDINET

Sont Absents et ont donné leur pouvoir : DE BROUCKER Philippe – Sylvain GUICHEUX –

Sont Absents : LEGRAND Jérôme –

Secrétaire de séance : GONDINET François

Rédaction : CONFAIS Max – GONDINET François

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal :

Le Conseil donne délégation au Maire pour traiter les affaires de fonctionnement et les investissements inférieurs à 2000 €. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil.

Préparation et vote du budget, vote des subventions et vote des taux d'imposition 2020 :

Le Conseil prévoit un investissement de 21.000 € du budget municipal dans les aménagements des espaces publics, hors voirie. Les taux d'imposition dédiés à la part communale, restent inchangés. Le budget est adoptée à l'unanimité du Conseil.

Mise à disposition de l'Agent d'Entretien :

L' Agent d' Entretien des espaces publics travaille pour les deux communes de St Germain de Fresney et La Baronnie. Une convention est établie avec La Baronnie (Garencières et Quessigny) pour partager la charge de son travail.

Travaux de la Voirie :

Des aménagements sur la voirie seront nécessaires pour sécuriser certains lieux fréquemment maltraités par les véhicules. Sont concernés la vitesse d'entrée dans le village, et des débordements hors de la chaussée, à proximité des bâtiments. Les membres du Conseil ont consulté la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) pour définir les meilleures solutions. Le Conseil adopte les solutions d'aménagements dissuasifs sur les trottoirs.

Columbarium :

Le choix du Columbarium aérien est défini par le Conseil. Le Conseil lance les travaux pour le derniers trimestre 2020.

Terrain de loisirs, choix de l'aménagement :

Le stade étant trop peu fréquenté, le Conseil décide de le transformer en Espace de Loisir. Les membres du Conseil se sont réunies sur place afin de mesurer et définir les aménagements nécessaires. Un espace protégé pour les jeux de jeunes enfants – entretien des buts – la réfection des clôtures et des haies – le ré-aménagement de l'entrée – ajout de mobiliers urbains – l'apport de végétation pour fournir un lieu plus agréable.

Questions diverses :

Les **trottoirs et chemins vicinaux**.

La Municipalité va traiter au désherbant écologique les trottoirs gravillonnés et les caniveaux encombrés d'herbes.

Les **chiens dans la Commune**.

Les propriétaires des chiens sont dans l'obligation devant la loi d'assurer le maîtrise de l'animal, et de garantir la sécurité vis à vis d'autrui.

Les **terrains sans surveillance**.

Pour rappel, les terrains inoccupés ne sont pas des déchetteries.

Prochain Conseil :

Le Conseil Municipal se réunira le 10 juillet 2020.

Des questions peuvent être déposées à la Mairie, dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou à l'adresse électronique « commune.stgermain@orange.fr ».